

Le proviseur

à

Le proviseur

Quimper, le 25 janvier 2013

Objet : taxe d'apprentissage

Téléphone
02 98 65 80 80

Télécopie
02 98 55 59 01

Mél.
Ce.0290098z
@ac-rennes.fr

8, av. des Oiseaux
BP 10303
29191 Quimper
cedex

Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr

Madame, Monsieur le Directeur,

Le lycée de Cornouaille participe à la formation des futurs employés et cadres de nos entreprises, tout d'abord en donnant des formations générales de qualité à des élèves qui deviendront techniciens, cadres ou ingénieurs au terme d'études supérieures et aussi par l'enseignement technologique qu'il dispense, **Baccalauréat Sciences et Techniques de Gestion** et **Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Management des Unités Commerciales**. Il répond ainsi au besoin de commerciaux dynamiques, indispensables dans un contexte de concurrence difficile.

Une formation efficace nécessite un matériel performant et adapté aux évolutions technologiques.

Aidez-nous à nous équiper pour que nous nous donnions les meilleures chances de réussite.

Le lycée est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie :

- Cadres moyens**
- Cadres moyens et ouvriers qualifiés**
- Cadres moyens et cadres supérieurs**

Pour nous faire bénéficier de la taxe, vous devez adresser votre contribution à un organisme collecteur agréé qui affectera votre versement au profit du lycée de Cornouaille

Je vous remercie de votre contribution et vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre Josse